AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-7-10-74 002903

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - NIÈVRE - SAONE-&-LOIRE - YONNE - DOUBS - JURA - HAUTE-SAONE TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 30 F.

Service de la Protection des Végétaux - 21, route de Seurre - 21206 BEAUNE - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

4 Octobre 1974

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

TRANSFERT DU SIEGE DE LA CIRCONSCRIPTION REGIONALE

du SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

à BEAUNE

(Station d'Avertissements Agricoles comprise)

-o-o-o-o-

A partir du 14 Octobre 1974, l'Inspection régionale "Bourgogne et Franche-Comté" du Service de la Protection des Végétaux à BEAUNE (Station d'Avertissements Agricoles comprise) sera transférée du 21 route de Seurre à l'adresse suivante :

- ZONE INDUSTRIELLE DE BEAUNE-SAVIGNY

21206 BEAUNE

Le numéro de téléphone reste inchangé :

! 22.19.38 !

Les bureaux seront fermés au public du 14 au 17 Octobre inclus.

Bulletin n° 22 - Octobre 1974

C O L Z A

GROSSE ALTISE : L'abaissement sensible des températures depuis le 22 Septembre et les pluies fréquentes ont amené une diminution notable des captures de grosses altises. Il est donc inutile d'effectuer un traitement dans les cultures vigoureuses et bien développées.

L'Ingénieur concerné :

J. PETIOT

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET

P452

NOTE TECHNIQUE RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LES MALADIES DE LA LAITUE CULTIVEE SOUS SERRE EN VUE DE LIMITER LES RESIDUS DE FONGICIDES AUX TOLERANCES ACTUELLEMENT ADMISES

NOTE VALABLE POUR LA SAISON 1974 - 1975

PREAMBULE

La mise en oeuvre de la technique de lutte conseillée contre les maladies cryptogamiques de la laitue pour la saison 1973 - 1974 a permis un progrès très net dans le sens d'une réduction sensible des résidus de fongicides trouvés lors de la mise en marché.

L'efficacité obtenue contre le mildiou a été bonne dans la plupart des cultures, mais certaines ont cependant été plus ou moins atteintes, ce qui montre bien que les traitements conseillés représentent un minimum indispensable. On devra donc s'efforcer d'apporter encore plus de soins que par le passé à la protection des laitues contre les maladies.

L'expérience de la campagne 1973 - 1974 a mis à nouveau en évidence qu'efficacité et limitation des résidus sont deux éléments difficiles à concilier. Aussi importe-t-il que tous les conseils de cette note soient bien suivis par l'ensemble des producteurs.

I - RECOMMANDATION D'ORDRE GENERAL

TERREAU DESTINE A LA CONFECTION DES MOTTES

- Employer un terreau de bonne qualité, pouvant être réhumecté sans difficulté si les mottes deviennent sèches.
- Désinfecter ce terreau, au minimum quinze jours avant son emploi, au moyen de la vapeur, du bromure de méthyle, du dazomet ou du métam-sodium. Avant la confection des mottes, faire le test cresson pour vérifier si le terreau est utilisable.

PEPINIERE

Elle doit être installée dans un lieu bien isolé des autres cultures et de toute source de contamination. Le meilleur moyen est d'utiliser une serre consacrée spécialement à la multiplication.

Mettre en place le plant peu développé.

PREPARATION ET DESINFECTION DU SOL DESTINE A RECEVOIR LA CULTURE

- Au moment de la plantation, le sol doit contenir une bonne réserve d'eau et être suffisamment réchauffé.
- Si les cultures précédentes étaient atteintes par la pourriture du collet ou par la pourriture des feuilles de base, désinfecter superficiellement sur sol prêt à planter avec :
  - La vapeur, de préférence, sur environ 10 cm de profondeur.
  - Ou le quintozène employé en pulvérisation ou en poudrage, à la dose de 15 Kg de matière active à l'hectare dans le cas de la pourriture du collet. Ne pas traiter au quintozène plus d'une fois par an.

(L'utilisation du bromure de méthyle n'est pas recommandée en raison des risques de résidus importants de brome susceptibles d'être retenus par la laitue. Si ce type de désinfection est envisagé avant une culture de laitues, s'assurer que l'on puisse éliminer le brome avant la plantation par un lessivage et prévoir un délai pour le ressuyage du sol).

ARROSAGES ET BASSINAGES

- Eviter d'arroser en période d'humidité prolongée, profiter au contraire des journées ensoleillées. La fréquence et l'importance des arrosages dépendent de la nature du sol, les sols filtrants exigeant des arrosages plus fréquents et moins copieux.
- Bassiner en période de temps chaud ou sec pour compenser l'évaporation intense qui risque de provoquer l'apparition de nécroses sur le bord des feuilles où se développe ensuite la pourriture grise.
- Ne pas arroser ou bassiner le soir.
- Chaque fois qu'il est possible, régler le chauffage et l'aération pour réduire l'humidité de la serre (effectuer de préférence ce réglage en fonction des indications fournies par un thermomètre et un hygromètre enregistreurs).

.../...

ELIMINATION DES PLANTES MALADES ET PARAGE DES LAITUES A LA RECOLTE

- Eliminer régulièrement les laitues qui "coulent" et sur lesquelles s'implante ensuite la pourriture grise. Les recueillir dans un sac de plastique afin de limiter la dissémination des germes, ce qui ne peut être obtenu avec une cagette.
- Eviter de déposer des déchets de cultures à proximité des serres, ce qui constituerait un foyer d'infection. D'une façon générale, détruire tous les déchets de cultures de laitues dans le voisinage des serres. Cette mesure est extrêmement importante ; elle limite les risques de développement des maladies.
- Au moment du conditionnement des laitues, éliminer le plus possible de feuilles de base, de façon à diminuer les quantités de résidus de pesticides.

II - LUTTE CHIMIQUE CONTRE LES MALADIES DE LA LAITUE

(traitements en cours de végétation)

EN PEPINIERE

L'état sanitaire de la culture dépend essentiellement de la qualité de la protection en pépinière pendant les premiers stades de la végétation. En conséquence, la protection doit être assurée par des traitements effectués tous les cinq jours dès la levée et jusqu'à la plantation, en vue de lutter contre le mildiou et, si nécessaire, contre le botrytis.

Les produits à utiliser sont les suivants (doses exprimées en matière active à l'are)

- contre le mildiou : zinèbe ou mancozèbe : 16 à 20 g
- contre le botrytis : thirame : 20 g., bénomyl : 3 g., carbendazim : 3 g. ou méthylthiophanate : 7 g.

A noter que le thirame peut avoir, sur les plantures, une action dépressive.

DE LA PLANTATION A LA RECOLTE

Quelle que soit l'époque de la culture, il est indispensable d'assurer, dès la plantation, une bonne protection des laitues en suivant les recommandations ci-après :

1°) - à la plantation

- en l'absence d'arrosage après plantation, traiter immédiatement après celle-ci.
- si la plantation est suivie d'un arrosage, traiter dans les heures qui suivent cet arrosage.

2°) - Renouvellement des traitements

- Effectuer ensuite des traitements tous les cinq à sept jours suivant la rapidité de croissance des laitues. Il semble que de la mi-décembre à la mi-février cet intervalle puisse être porté à 10 jours, en raison de l'accroissement foliaire très lent à cette époque.
- Lorsque des arrosages sont nécessaires, les prévoir la veille des traitements.

3°) - Dernier traitement

Pour avoir le maximum de chance d'être au-dessous des seuils de tolérance de résidus, le dernier traitement doit impérativement se situer au plus tard lorsque la culture présente les caractéristiques suivantes :

- les laitues ont atteint le stade de 15 à 17 feuilles si la culture est conduite à une température minimum de 6 à 8°, de 18 à 20 feuilles pour une température minimum de 2 à 4°.(compter toutes les feuilles à l'exception de celles du coeur de moins de 3 cm2).
- les laitues recouvrent environ la moitié de la surface du sol (pour une plantation de 16 laitues au m2).

-Ce stade limite se trouve généralement atteint : - 4 semaines avant la récolte pour les cultures à végétation rapide (récolte en novembre, mars et avril)
- 6 semaines avant la récolte pour les cultures à végétation lente (récolte en décembre, janvier et février)

4°) - Régularité du traitement

Eviter les surdosages en début et fin de chapelle ainsi qu'aux zones de recoupement entre deux passages.

PRODUITS A UTILISER

Lors de chaque traitement en pulvérisation, il est recommandé d'utiliser un fongicide actif contre le mildiou et un autre contre le botrytis.

Les produits conseillés sont les suivants (doses exprimées en matière active à l'are) :

- contre le mildiou : mancozèbe ou zinèbe : 16 g.
- contre le botrytis : thirame : 20g., bénomyl : 3g., carbendazim : 3g. ou méthylthiophanate : 7 g.

REMARQUE

La lutte contre les ravageurs de la laitue ne pose pas de problème de résidus de pesticides lorsque les insecticides sont utilisés conformément à la réglementation en vigueur sauf en ce qui concerne l'Endosulfan pour lequel un délai minimum d'un mois est à respecter entre le dernier traitement et la récolte.

G. PAITIER : Ingénieur du Service de la Protection des Végétaux - Circonscription "BRETAGNE"